

# Le féminisme allemand à l'heure actuelle

Autor(en): **Haltenhoff, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **9 (1921)**

Heft 114

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256619>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

peut-être pas sans intérêt de comparer ici les traitements fixés pour les femmes et pour les hommes dans l'enseignement officiel, par la nouvelle loi.

Les institutrices recevront de 4800 à 7200 francs; et une institutrice, de 3600 à 4800 francs. Après 20 ans d'enseignement, elle arrive donc à être rétribuée à raison des 2/3 de son collègue masculin (elle ne paye donc que 1/3 de son revenu à l'Etat, en plus des impôts) et autant qu'un instituteur débutant. Cela est fort beau; car assurément, elle n'a pas les mêmes charges de famille que ce personnage, sortant, à 19 ans de l'Ecole normale. Les institutrices doivent s'estimer heureuses, et se louer de la haute bienveillance des autorités, lesquelles ont travaillé « au plus près de leur conscience » (c'est M. le Chef du Département des Finances qui l'assure). De son côté, M. Scharpf (radical), a démontré, avec exemples à l'appui, qu'une institutrice peut vivre à meilleur compte qu'un instituteur... Oui, elles peuvent vivre, c'est un fait biologique, et même, pour rendre l'expérience tout à fait intéressante, il faudrait la poursuivre en diminuant graduellement la dose, jusqu'au moment où leur trépas marquerait l'extrême minimum, c'est-à-dire la norme, de ce qu'il faut aux femmes pour vivre.

Ce fait criant n'est malheureusement que la prolongation d'un état de choses ancien, contre lequel les institutrices primaires réagissent très difficilement, rencontrant l'opposition non seulement des autorités, mais de leurs collègues masculins, voire de leurs propres sœurs: parmi elles, il n'y a pas même eu moyen de réunir une majorité pour revendiquer l'égalité.

Il n'en est pas de même dans le corps enseignant secondaire. La loi de 1919 n'établissait aucune différence entre professeurs hommes et professeurs femmes. Lors donc que l'on apprit que le Conseil d'Etat (en fait de progrès!) proposait deux taux différents, (messieurs: fr. 240 à 320 l'heure hebdomadaire; dames: fr. 210 à 260) tous les intéressés s'émurent. Successivement, une conférence des directeurs des écoles secondaires du canton, le Comité de la Société neuchâteloise des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, et une assemblée des maîtresses secondaires du canton, adressèrent trois lettres à la commission des traitements, demandant l'égalité, et motivant cette demande. Résultat: pas un chiffre de changé au projet de la commission, qui passa au Grand Conseil comme une lettre à la poste; non toutefois sans que M. le Dr Richard (libéral) intervint énergiquement en faveur d'une cause perdue d'avance.

Après le fait accompli, les maîtresses secondaires envoyèrent une lettre à la presse, pour protester contre la décision arbitraire et réactionnaire du Grand Conseil, et pour maintenir en principe leur revendication d'égalité.

La nouvelle loi est telle qu'elle ne pourra pas être appliquée rigoureusement, car il en résulterait, pour un grand nombre de professeurs femmes, une diminution de traitement au lieu de l'augmentation attendue. Les communes l'amélioreront certainement dans la pratique, mais d'une façon très onéreuse pour elles, car la subvention de l'Etat sera calculée sur les chiffres de la loi. D'autre part, celle-ci est encore à la merci du referendum. Comme elle est liée à une augmentation sensible des impôts, il n'est pas impossible que ceci fasse rejeter cela.

Attendons!

Au surplus, les autorités ne réussissent, à force d'avaries, qu'à jeter toujours plus de femmes dans le camp suffragiste. Laissons-les faire. Elles travaillent pour nous.

EMMA PORRET.

## MARY MACARTHUR

*Le féminisme anglais et la protection ouvrière viennent de faire une perte sensible en Mrs. Macarthur Anderson, récemment décédée. Pour faire connaître à nos lecteurs cette femme remarquable, nous empruntons à la Tribune de Genève la notice suivante qu'y a publiée notre collaboratrice, M<sup>me</sup> M. L. Preis. (Réd.)*

Avec Mary Macarthur, morte dans sa demeure de Londres le 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes sur le terrain des réalisations pratiques. Ce n'est plus d'un auteur qu'il s'agit, d'une semeuse d'idées généreuses, comme le fut Olive Schreiner, mais d'une lutteuse et d'une organisatrice de premier ordre, qui a donné la moitié de ses quarante-et-un ans de vie à travailler pour le bien des ouvrières.

Née en Ecosse en 1880, elle arriva à Londres dans sa dix-huitième année pour y étudier les problèmes sociaux. Elle eut pour guides Sir Charles Dilke et Mr. Sidney Webb. Ses remarquables qualités se révélèrent bientôt dans l'énorme effort qu'exigea l'organisation des ouvrières chainistes de Cradley Heath. Il s'agissait là d'un groupe particulièrement exploité. Quand elles surent à qui elles étaient redevables d'une sensible amélioration de leur sort, elles vouèrent à Mary Macarthur une reconnaissance enthousiaste.

En collaboration avec son guide expert, Sir Charles Dilke, et après avoir poussé ses investigations dans d'autres industries qu'elle organisa de même, Miss Macarthur réussit à faire accepter et à populariser la première législation sur le salaire minimum. Elle fut longtemps secrétaire de la *Trade Union League* britannique de femmes, et il n'est certainement pas une question intéressant le travail de la femme à laquelle elle n'ait consacré son temps et ses peines: assurances, travaux dangereux pour la santé des ouvrières, prolongation excessive des heures de travail, etc.

Devenue la femme de William C. Anderson, qui fut un certain temps président parlementaire du *Labour Party*, Mary Macarthur fut la première candidate de ce parti.

Mais c'est durant la guerre qu'elle a donné toute sa mesure, véritablement admirable d'activité, d'habileté, de dévouement.

Sur l'invitation de la reine, elle devint secrétaire honoraire du Comité central pour les Emplois des femmes, en août 1914. D'autres comités de guerre eurent recours à son talent. Elle était sans cesse sur la brèche. La mort de son mari, après la signature de la paix, fut pour elle un coup terrible.

Deux voyages aux Etats-Unis amenèrent une petite diversion. Elle s'y rendit, la seconde fois, pour représenter son gouvernement à la Conférence internationale du travail, à Washington. Peu de temps après son retour se déclarait la maladie à laquelle elle devait succomber.

Mary Macarthur, la remarquable organisatrice, était aussi fort éloquente et, par son charme, elle exerçait une grande influence sur ses auditeurs. Elle laisse un vide très sensible dans les milieux où elle a travaillé avec tant de compétence et de ténacité, sans ménager ses forces.

M. L. PREIS.

**AVIS. — Nous avons enfin reçu le Rapport du Congrès de Genève, dont les exemplaires pour lesquels nos lecteurs se sont inscrits vont être mis à la poste au premier jour. Par la suite des variations du change avec l'Angleterre, et du relèvement des taxes postales nationales et internationales, le prix de ce volume est actuellement de 4 fr. 60, les frais de port et de remboursement non compris. Ceci pour éviter tout malentendu.**

## Le féminisme allemand à l'heure actuelle

Chacun sait que le bouleversement des institutions politiques en Allemagne a transformé du tout au tout, — du moins au point de vue légal — la situation de la femme. Un article dû à la plume de l'éminente féministe, Dr Alice Salomon, et publié dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* (24 janvier), nous fournit sur les effets de cette révolution d'excellents détails que nous pouvons compléter, grâce à l'*Annuaire* du Conseil national des Femmes allemandes, qui vient de paraître et qui nous renseigne sur l'activité déployée dans ce domaine avant et après les événements de novembre 1918.

L'intérêt exclusif de la femme allemande pour les affaires du ménage, de la nursery et de l'Eglise (*Küche, Kinder, Kirche*. les malicieux ajoutaient : *Kleider*) était passé en proverbe. Mais depuis longtemps ce dicton ne correspondait plus à la réalité. La participation à la vie professionnelle augmentait dans presque toutes les classes de la société et le développement des aspirations intellectuelles et sociales allait de pair. Si le mouvement suffragiste proprement dit ne jouait qu'un rôle effacé en comparaison des pays anglo-saxons, d'innombrables associations groupaient les femmes selon leurs vocations, leurs intérêts, leurs visées d'avenir, et les rattachaient de près ou de loin au féminisme. Le Conseil national, fondé en 1894 et affilié bientôt au Conseil international, attirait à lui des membres de plus en plus nombreux : en 1918, environ 3500 sociétés; en 1920, 4350, représentant 90.000 femmes. Le programme n'avait pas été facile à établir en raison des grandes divergences de classe, d'opinion, de confession, etc. Mais il embrassa d'emblée la réforme du droit familial, de l'éducation, de la vie professionnelle et publique, visant à des progrès fondamentaux et à un sérieux élargissement du rôle féminin. Les conditions de travail étaient l'objet d'une sollicitude particulière (propositions en faveur des travailleuses à domicile, interdiction du travail des enfants, etc). La lutte contre la prostitution — où l'on finissait par se rallier au respect absolu de la liberté individuelle — contre les maladies vénériennes et l'alcoolisme, l'admission des femmes dans les tribunaux de prud'hommes et dans les tribunaux pour enfants, dans les commissions d'école et d'assistance, la protection de leurs intérêts professionnels, ont été au premier plan des pré-occupations.

Il est vrai que l'attitude réactionnaire du gouvernement et d'une notable fraction des classes dirigeantes mettait tout en œuvre pour entraver cette émancipation graduelle. Les efforts du Conseil se heurtaient entre autre aux paragraphes de loi qui interdisaient aux femmes — comme aux mineurs — de prendre part à des réunions politiques, disposition qu'on appliquait avec toute l'élasticité désirée!

Afin de faciliter l'œuvre commune, la question du suffrage avait d'abord été laissée de côté. Mais déjà en 1902, le développement des idées permettait à l'assemblée générale de poser le droit de vote comme base de son programme et de recommander la propagande suffragiste à toutes les sociétés affiliées.

En dépit de cette nouvelle orientation, les femmes avaient continué à ne prendre qu'une très faible part à la vie politique. Elles n'étaient donc nullement préparées à exercer les droits qui leur ont été conférés de façon si soudaine — d'aucuns diraient intempestive. Leur participation aux élections de l'assemblée nationale n'en a pas moins été considérable (97 % des électrices dans certains arrondissements). Elles n'ont pas, ainsi qu'on le craignait, contribué à grossir les rangs de la minorité conservatrice et rétrograde. Quarante d'entre elles ont été élues comme députées, ce qui constitue un record pour tous les Parlements où elles ont aujourd'hui le droit de figurer. En proportion équivalente, elles siègent aussi dans les Chambres des différents Etats du Reich.

Malgré le succès phénoménal et inattendu des revendications féministes, il eût été fort imprudent de dissoudre d'un seul coup des organisations dont le but n'était encore atteint que très incomplètement. Leurs aspirations, bien que réalisées par la loi, restaient en effet lettre morte tant qu'elles ne s'appuyaient pas sur le consentement du peuple tout entier. Une double obligation s'impose donc aujourd'hui. D'une part il s'agit de donner aux femmes de tous les milieux l'éducation qui les

rendra aptes à exercer les droits et à assurer les devoirs qu'entraîne leur situation transformée. D'autre part il est urgent de défendre vis-à-vis de la partie masculine de la nation le principe de l'égalité. L'expérience a déjà démontré à quelle résistance son application se heurtera de ce côté, surtout dans le domaine économique et industriel.

Les membres féminins des Parlements seront, cela va sans dire, en première ligne dans les combats. Mais pour que leur action soit fructueuse, il faut à tout prix qu'ils se sentent soutenus par toutes les femmes, à quelque parti, à quelque milieu qu'elles appartiennent.

Les associations suffragistes dissoutes se sont donc en grande partie reformées en groupements politiques. Ceux-ci désirent avant tout travailler sur le terrain municipal, ce qui répond à l'indiscutable compétence féminine pour les questions d'hygiène, d'assistance, de protection de la jeunesse, etc., etc. L'acuité des problèmes économiques et le renforcement de la concurrence ont rendu plus nécessaires que jamais de solides organisations professionnelles. Elles englobent à l'heure qu'il est les femmes juristes et économistes, les fonctionnaires de l'assistance, les maîtresses de maison, et bien d'autres encore.

Malheureusement la détresse financière qui pèse surtout sur les classes moyennes — où le féminisme à toujours recruté le plus d'adhérentes, entrave la propagande par la presse et l'éducation. Il n'en subsiste pas moins une ferme volonté de remplir pleinement, dans un sentiment unanime d'entière responsabilité, la mission qui est maintenant dévolue à la femme allemande. Elle est résolue à travailler de toutes ses forces à l'édifice qui abritera dans un meilleur avenir les nouvelles générations.

C. HALTENHOFF.

## La question du cinématographe en Suisse

(Suite<sup>1</sup>)

Les chiffres que j'ai relevés au cours de mon enquête m'amènent au même résultat :

Sur 32 films, 11 bons (soit le  $\frac{1}{3}$ ), 6 qui étaient stupides et 15 qui étaient mauvais dans leur esprit, tout en étant extérieurement en ordre avec la loi. La moyenne était donc médiocre. Je n'ai relevé que deux scènes qui auraient dû être coupées. L'ensemble des 32 films vus contenait 66 scènes : suicides (2), liaisons irrégulières (3), rixes (37), adultères (5), meurtres (10), vols (2), stupéfactions (2), opiomanie (2), immoralité et prostitution (3), soit 2 scènes répréhensibles par film. J'ai noté 9 fois des intérieurs très luxueux (plus d'un sur 4). Pour donner une idée plus concrète de la composition des programmes, je relève ci-dessous les notes prises successivement au cours d'une bonne représentation, d'une médiocre et d'une mauvaise.

*Bonne représentation.* Cinéma A. 4 films.

1° *Cygnets et échassiers.* — Charmant film documentaire zoologique, avec de fort jolies photographies. Peut-être trop de texte. Les différentes espèces défilent avec description de leurs mœurs caractéristiques.

2° *Dix minutes au Music-Hall.* Tours d'acrobatie animale et humaine. Très joli.

3° *Billy esclave* (Charlot). Film humoristique genre Charlot, fou-rire charmant. Peut être vu par n'importe quel enfant.

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* du 10 février 1921.